

Le 19 novembre 2008

Madame Monique Gélinas
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Madame,

Le 30 octobre 2008, la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a adressé au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, dans le cadre des audiences publiques sur le projet d'aménagement du complexe hydroélectrique La Romaine, la question suivante « Pourquoi la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 ne fait-elle pas mention des aires protégées? ».

Effectivement, le Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 ne fait pas spécifiquement mention des aires protégées. Toutefois, la mise en place d'un réseau d'aires protégées au Québec est un projet gouvernemental coordonné par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs auquel collabore étroitement le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, et ce, en tant que gestionnaire du territoire public québécois.

Tout projet de développement énergétique doit donc tenir compte dans sa localisation de la mise en place par le gouvernement du Québec d'un réseau d'aires protégées sur le territoire québécois.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Philippe Nazon, ing.